

Aix-Les-Bains, le 20 mars 2009

Madame, Monsieur les Maires et les conseillers communaux de la CALB,

A l'occasion de la semaine sans pesticides du 20 au 30 mars 2009 dans toute la France, nous souhaitons vous interpeller sur ce sujet : la qualité de l'eau en France est très préoccupante. S'agissant des pesticides (ce terme regroupe les produits phytosanitaires et les biocides), l'Institut Français de l'environnement (IFÉN) indique : « qu'au cours des années 2003 et 2004 sur un échantillon de 10 000 points de surveillance de la qualité des eaux, la présence de pesticides a été relevée sur 96 % des points de mesure dans les cours d'eau et 61 % des points de mesure pour les eaux souterraines. Les niveaux de contamination sont souvent significatifs : en eaux de surface, 49 % des points de mesure ont une qualité moyenne à mauvaise (ne peut satisfaire les équilibres écologiques ou la production d'eau potable), et en eaux souterraines, 27 % des points nécessiteraient un traitement spécifique d'élimination des pesticides s'ils étaient utilisés pour la production d'eau potable. On trouve des pesticides à des concentrations telles que les milieux aquatiques peuvent être perturbés ou les seuils admissibles dépassés pour la production d'eau potable sans mise en œuvre de traitement spécifique des pesticides dans 58 points d'eau superficielle et 10 points en eau souterraine ».

Toutes les masses d'eau sont aujourd'hui contaminées par des produits toxiques qui s'accumulent aussi dans les sols. L'usage des pesticides est largement responsable de cette pollution généralisée. Nous ne pouvons plus poursuivre dans cette voie qui conduit à des catastrophes sanitaires et environnementales. Des travaux scientifiques ont montré le caractère cancérigène de certains pesticides. La liste des pesticides que nous retrouvons dans tous les écosystèmes est longue.

La loi Grenelle 1 voté récemment, s'est fixé comme objectif de réduire de 50 % les quantités de pesticides utilisés en France d'ici à 2012. Cet objectif se doit d'être atteint dans les plus brefs délais.

L'année dernière, des analyses de la chair de certains poissons de nos lacs alpins et fleuves ont mis en évidence des teneurs en PCB dépassant la norme européenne. Ce qui prouve que les nombreuses années écoulées ont été laxistes vis-à-vis des rejets dans le lac qui ont vu les PCB s'accumuler...

L'exemple du matin du vendredi 13 mars où nous avons pu observer 2 personnes de la société Millet, portant des masques contre les produits chimiques, aspergeant les arbustes et les bords du chemin piétonnier sur le nouvel aménagement près de la plage du Lido sur la commune de Tresserve, nous interpellent :

Étaient-ils en train de répandre un pesticide (herbicide, fongicide, insecticide...) ? Quelle est la nature du produit utilisé ? Si tel était le cas, nous sommes surpris et pensons que ces

pratiques étaient déjà abandonnées. A l'heure où l'on parle beaucoup de pratiques respectueuses de l'environnement, n'avez-vous pas l'impression qu'il y aurait quelque chose de contradictoire dans ces pratiques !

Ces produits vont rapidement finir dans le lac... Il n'est donc pas étonnant de retrouver ensuite des substances nocives dans l'environnement ou dans les poissons par exemple (certains pesticides sont solubles dans les graisses) et par conséquent ensuite dans toute la chaîne alimentaire avec les éventuelles conséquences sur la santé et l'environnement...

L'utilisation des pesticides n'est pas une obligation. Des solutions alternatives existent et de nombreuses communes ont déjà totalement abandonné leur usage pour l'entretien de la voirie, des parcs et jardins.

Par ce courrier, nous souhaitons souligner que, par votre action, vous pouvez contribuer à arrêter la pollution de nos écosystèmes alpins et en particulier celle de nos lacs et cours d'eau. Des solutions alternatives efficaces existent.

En comptant sur votre volonté pour engager vos communes et la CALB dans cette démarche écocitoyenne respectueuse de la nature et de la santé de tous, nous vous demandons d'arrêter l'utilisation de ces produits chimiques de synthèse et de demander à la société en charge de l'entretien de cet espace de changer ces pratiques ou bien de changer d'entreprise et de méthode. Si sur ce cas précis, cela relève de la compétence du département, nous vous demandons de faire le nécessaire pour interpeller les responsables concernés à agir.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez croire, Madame, Monsieur les Maires et les conseillers municipaux, à nos sentiments respectueux.

N.B. : Sur le sujet des pesticides, nous vous avons déjà adressé un courrier en mai 2008 resté sans réponse...

P.J. : arrêté du 12/09/06 sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

pour les Amis de la Terre en Savoie

le Président
Patrick Bastien